

Questions – réponses du Kfé 11

Les utilisateurs de la plateforme sont obligés d'enregistrer la demande en plants non bios pour des questions de statistiques, de visibilité, qu'en est-il de l'obligation pour les pépiniéristes d'enregistrer leurs offres disponibles ? Est-ce qu'il y a des poursuites envisagées ? Les pépiniéristes fruitiers aujourd'hui sont assez assez frileux à passer beaucoup de temps à enregistrer leur catalogue variétal sur la plateforme.

Il n'y a pas d'obligation à ce stade et je ne pense pas qu'ils en soient prévu. Les fournisseurs gèrent leur offre sur une base de volontariat. Sauf qu'on se rend compte que les opérateurs du secteur animal fonctionnent par contractualisation avec leurs clients donc ils doivent se demander pourquoi mettre leur offre sur la base alors qu'ils ont déjà des clients.

Puisque les greffons peuvent s'acheter, notamment entre producteurs, est-ce que quand un producteur achète à un autre qui est certifié bio il a besoin de passer par la base ?

Il n'y a jamais besoin de passer par la base pour utiliser du matériel de reproduction végétale bio. Dans le cas où les greffons sont issus d'une exploitation non bio, il doit utiliser la base.

Avez-vous des informations sur le fait qu'à l'avenir, pour qu'une variété de pommier par exemple soit considérée comme une variété bio, il faudrait que le processus de sélection de la variété soit aussi conduit en bio ?

Il y a 3 types de matériels de reproduction végétale bio utilisable. Le matériel issu de variétés classiques qui a été développé et sélectionné en conventionnel mais pour lesquels la phase de multiplication a été conduite en bio alors dans ce cas c'est du matériel de reproduction végétale bio issu de variété conventionnelle. Pour que du matériel soit considéré bio, il faut qu'il soit sélectionné en conditions bio. Comme le stipule le règlement bio, le matériel de base peut ne pas être bio grâce à une dérogation. Le troisième matériel utilisable est le matériel hétérogène biologique.

Où se situe la plus value en fait de cette offre ?

La plus value est agronomique et technologique c'est à dire que normalement on peut supposer que cette offre là sera adaptée au système de production bio avec des enjeux, en termes de longévité de résistance à certaines maladies, d'adaptation au sol, etc. Elle sera plus apte à vivre dans un environnement moins riche en intrants

Comment et pourquoi les entreprises de sélection choisissent certaines variétés et pas d'autres ? Parce que vous avez dit que la base de données servait à présenter l'offre qu'il y avait en semences et plants bio, mais cette offre est elle réellement très adaptée à la demande ?

En termes d'offre, soit on est sur des variétés dites sélectionnées pour l'agriculture biologique, il peut y avoir une demande du marché bio qui nous permettra de les positionner. Sur les variétés de type conventionnel ça dépend des filières et des marchés.

Sait-on quelles sont les principales causes du coût de production des plants en bio ? Est-ce que c'est en lien avec le transport ou les conditions locales qui seraient plus ou moins adaptées à la production ou est-ce qu'on peut imaginer que ça favoriserait le développement de producteurs locaux de ces plants ou est ce que ça va être plus concurrentiel ?

Aujourd'hui, on n'a jamais de certitude absolue, mais visiblement il y a un surcoût important de production de plants bio parce qu'il y a beaucoup plus de pertes. Par exemple l'étape pépinière est assez sensible avec des fortes densités et des problématiques d'utilisation de fongicides. J'ai l'impression que le frein au développement de la filière c'est le surcoût du plant et de se demande ce que risque un opérateur s'il met un plant non biologique.

Il y a là un sujet à étudier : est ce qu'on veut y aller ? Aller vers quoi ?

Parce qu'aujourd'hui par exemple si demain on a en concurrence une variété bio adaptée à la bio et une variété non biologique, il n'y a pas de traitement différencié dans l'octroi de la demande, il n'y en a pas davantage à la variété bio. Quand on utilise des races intensives par exemple, il n'y a pas de censure, c'est juste une incitation à utiliser du bio. Donc c'est un vrai sujet notamment l'économie du coût de production et les contraintes qu'on mettra derrière ou non pour aller vers des plants bio, sachant que c'est la contrainte qui a fait le succès du passage en dérogation de nombreuses espèces de semences.

Les gens se demandent pourquoi ils paieraient plus chers leurs plants alors qu'ils peuvent avoir les mêmes utilisables en non bio et que finalement la qualité du produit fini est pareille.

C'est un peu le nerf de la guerre : quelle contrainte on se mettra pour aller vers ces plants en bio ?

La base de données des semences a bien fonctionné pour les espèces annuelles. Pour les pérennes, on voit que c'est compliqué et c'est pour ça qu'on a proposé ce mécanisme d'appel d'offres. On essaierait de mettre en relation la demande avec l'offre alors qu'avant c'était plutôt on mettait en relation l'offre avec la demande. Et puis si jamais il n'y a pas d'offre disponible, on ne sanctionne pas mais par contre s'il y a une offre disponible et que l'opérateur utilise des plants non bio alors on pourrait sanctionner.

Les groupes pépiniéristes qui sont conventionnels arrivent à se sortir des plants de pommiers autour de 6 - 7€ aujourd'hui parce qu'ils font des gros volumes et qu'ils ont des économies d'échelle importantes en agriculture conventionnelle. Et il y a un certain nombre de petits pépiniéristes qui font du bio mais qui s'adressent beaucoup au marché amateur et qui sortent des plants de pommiers plutôt entre 15 et 20€ donc avec une différence de prix donc fois 2 à 3 fois plus chers pour des raisons de temps de travail de charge fixe ramené au nombre de temps produit plus importants.

Donc effectivement la question c'est de savoir si on contraint aussi les gros pépiniéristes à avoir une offre en bio mais avec un catalogue variétal qui sera très réduit parce qu'il ne pourra pas faire des gros volumes avec la diversité variétale spécifique. Donc il y a beaucoup de questions qui se posent en arboriculture puisqu'on ne fait pas un plant fruitier comme on fait un plant de blé.

Par rapport à la stratégie des entreprises de semences et concernant les semences fourragères, au début les semences qu'on trouvait en semences fourragères était des semences anciennes qui étaient un peu dépassées. Et donc visiblement les semenciers ne faisaient aucun effort sur les semences qu'ils mettaient en bio. J'ai l'impression que cela a un peu évolué car aujourd'hui la gamme de semences qu'on trouve en semences fourragères est un peu plus large. Toutefois je trouve que pour la semence de luzerne qui est devenue hors dérogation, cela pourrait être un frein. Notamment il y a deux types de semences de luzerne : les types nord et les types sud. Mais il y a très peu de types sud. Donc si en plus elle est hors dérogation alors pour trouver des semences de type sud ça va être difficile. Donc je trouve qu'il y a des limites. Je trouve que dans les semences fourragères, la disponibilité n'est pas toujours importante et que si en plus il y a des hors dérogations ça devient difficile.

J'ai une toute petite question pour revenir sur le processus de sélection qui doit être en bio pour certaines offres. C'est à partir de quel niveau de croisement ? Est ce que c'est juste le croisement à vue de produire une variété commerciale ou est ce que c'est encore en amont ? Autre remarque : il me semble qu'il risque d'y avoir des blocages au niveau plus aval parce que, pour avoir discuté pas mal avec certains producteurs notamment au Cirad, il y en a qui font du bio, avec des variétés qui ne sont pas coupées en processus de sélection bio, et il y a pas mal de distributeurs qui refusent leurs variétés. Celles et ceux qui acceptent leurs variétés en bio l'acceptent avec des conditions qui sont proches du conventionnelles, c'est à dire des fruits impeccables sans taches, sans défaut d'épiderme, etc. Il me semble qu'il y a là une contradiction entre la philosophie du bio et les attentes des distributeurs. Donc j'ai l'impression qu'il va y avoir un blocage sur ce type de proposition.

Sur le premier point, je ne serai pas compétent pour répondre. Pour information, tout ce qui est cahier des charges variété de biologie, habitat à la production biologique, on est plutôt sur l'amont sur la création variétale donc c'est plutôt des compétences DVAL et la commission interspécifique dédiée à la bio du CTPS. Donc on est plutôt dans ces instances là. Nous on est plutôt sur le sujet production biologique.

Après sur la question du marché de la philosophie de la bio, la philosophie de la bio c'est de répondre aux attentes des consommateurs donc autant dire que comme pour toute filière le consommateur est libre et peut être que le nouveau consommateur attend aussi des fruits comme il avait l'habitude de les acheter sans défaut etc. Il y a sans doute à ne pas négliger tout un travail d'éducation, de sensibilisation des consommateurs en disant que ce à quoi vous avez été habitué ce n'est plus d'actualité. De la même manière qu'il faut habituer les consommateurs à acheter des produits plus en phase avec l'environnement. Et donc habituer les consommateurs de la bio à leur dire que bio c'est pas que sur l'étiquette mais c'est avant tout le mode de production et que forcément on n'a pas le même produit à l'arrivée. C'est pour ça que nous en tant qu'autorité compétente on travaille énormément avec une agence sur la communication.

Je ne connais pas particulièrement le secteur des plantes en viti arbo mais est ce qu'il y a déjà des cas de contrats spécifiques producteurs - acheteurs pour assurer les volumes de production en bio ?

Alors si vous parlez de la conception de l'outil que j'ai présenté à la fin et donc qui serait une gestion par appel d'offres c'est un outil qui n'existe pas donc il n'y a pas d'offre référencée dans ce cadre là. Il y a des demandes mais c'est des contractualisations qui se font hors cadre de la base et c'est pour ça qu'on a du mal à guider le marché parce qu'on a exactement la même problématique que dans le secteur animal. Ce sont des initiatives individuelles qu'on a du mal à piloter.

Pour l'agriculture biologique, donc totalement sélectionnée en bio et qui rend cette mention sur le catalogue, il n'y aura pas de caractère obligatoire en termes de fournitures de plants ou de semences pour l'agriculture biologique. En d'autres termes ça laisse la possibilité d'avoir des variétés conventionnelles produites en bio et de variétés adaptées à la géobiologique qui ont été sélectionnées en matière conventionnelle. Donc le sujet c'est dans quelle mesure il y a une demande dès que des consommateurs et surtout de la distribution agroalimentaire font ce type de variétés. Pour être commercialisés dans certains réseaux bio, il faut que les variétés soient issues d'un processus d'innovation en agriculture biologique et ou variétés anciennes. Et moi je vois surtout un risque que s'il se développe ce type de variétés, il n'y ait plus de place pour les variétés qui sont en partie sélectionnées en conventionnel, et non pas totalement bio, mais qui ont été évaluées dans le cadre d'une production biologique.

Aujourd'hui, il n'y a pas de vision à moyen et à long terme d'obliger la bio à ne recourir qu'à des variétés biologiques pour l'agriculture biologique.

Gérer c'est aussi savoir anticiper vers quel bio on veut demain. Est ce qu'on veut des variétés bio ? Est ce qu'on veut du matériel hétérogène biologique? Est ce qu'on veut continuer comme aujourd'hui avec du matériel non traité mais issu de la sélection conventionnelle et quand même produit en bio ?

C'est un débat d'orientation qu'on doit avoir sachant qu'aujourd'hui il y a évidemment la contrainte d'utiliser du matériel de reproduction végétale bio, donc c'est le cap qu'on poursuit, mais il n'y a pas de hiérarchie entre du matériel de reproduction végétale bio qui soit issu de sélections de variétés en mode de sélection d'évaluation conventionnelle ou en mode biologique sachant que le second volet est encore en phase expérimentale. En tout cas dans tout état de cause pour fournir demain un marché avec des variétés biologiques, donc sélectionnées en bio, il va falloir le temps et la capacité de les créer.

L'angle qui est traité aujourd'hui c'est plus de ne plus avoir de dérogations et d'avoir une obligation de semences de plants produits en bio. Tant qu'il y a des dérogations possibles, ça n'incitera pas à se lancer dans des productions en bio.

La volonté de l'Europe en 2020-21 quand on a commencé à réfléchir là dessus c'était justement de ne pas permettre ces dérogations et de voir ce qu'il était possible de remettre en place mais on s'est vite rendu compte que pour fournir des porte greffes, on était loin de fournir la demande qu'il pouvait y avoir et c'est une conséquence d'une forte concentration. Je pense qu'en arboriculture c'est assez assez symptomatique mais sur pas mal de filières végétales aussi ça s'est énormément concentré au sein des acteurs de la création et de la sélection végétale. Donc

en arbo aujourd'hui c'est effectivement un marché européen avec des gros acteurs qui font de l'obtention et de la multiplication des plants fruitiers parce que ça coûte très cher. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui, redévelopper des savoir faire et redévelopper de la production de porte greffe, c'est possible. Mais étant donné la lourdeur de sélection et les moyens qu'il faut pour obtenir une nouvelle variété on dit qu'il faut 15 à 20 ans en argot. Ca ne motive pas grand monde à payer son entreprise sur cette filière.

Est ce qu'il serait intéressant pour des agriculteurs conventionnels d'utiliser des variétés bio pour améliorer la résilience de leur culture ?

Il y a à des chocs climatiques qui nécessitent de s'adapter pour être résistant à des chaleurs, résistant à la sécheresse, etc. Donc c'est une question de fond dans un contexte où les plans écofito successifs s'engagent résolument vers le moins utile voire même pour certains scénarios de 0 pesticide. Là où il y a 2 inconnues c'est jusqu'où on va aller dans ces politiques ? Pour l'instant on est plutôt dans une phase ambitieuse donc ça laisse augurer d'un avenir plutôt radieux vers ceux qui s'engageraient vers la sélection de variétés plus résistantes aux maladies sachant que derrière évidemment il y a toutes les polémiques où le débat scientifique à avoir c'est jusqu'où peut on aller en matière de sélection ? Il faut savoir anticiper de la même manière qu'il faudra savoir anticiper le futur règlement.

Y a toute une prospective bio aujourd'hui qui est lancée à l'initiative des pouvoirs publics, c'est de savoir vers quel scénario on aimerait évoluer. La prospective ce n'est pas de la prévision c'est de se dire vers quel scénario on veut aller et après se donner les moyens réglementaires pour l'accompagner dans le règlement et avoir un règlement cohérent.

Si on veut aller vers plus de bio ou si les signaux sont souvent dans ce sens, effectivement il faudra peut être être un peu plus coercitif ou un peu plus incitatif.

Je ne vois pas pourquoi un jour il y aurait une obligation d'avoir recours uniquement à des variétés biologiques et ce qui aurait été sélectionné en 100% bio. Ca me semble tellement loin comme futur que si un jour on en est à se poser cette question c'est qu'on aura déjà bien progressé. On n'a pas de définition claire et arrêtée, c'est à nous d'anticiper ce qu'on veut définir. Ça veut dire quoi sélectionner sélectionner en bio et qu'est ce qu'on veut comme sélection ?

Sur le fait qu'on a de la latitude pour définir ce qu'on veut faire, je suis pas certain qu'on ait autant de latitude que ça car c'est une réglementation européenne, on n'est pas sur de la réglementation nationale. Il y a beaucoup de variétés qui ne se rentreront pas dans variétés biologiques. La définition c'est de A à Z de faire une sélection en bio. Par exemple en blé, il y a un tout petit nombre d'obteneurs au niveau européen qui font vraiment de la sélection 100% bio. Donc malgré la rédaction du texte européen, on a quand même de la marge de manœuvre pour dire jusqu'où on met le curseur et à partir de quand la sélection est considérée comme bio.

Quel type de contraintes en bio qui fait que ça serait très compliqué de mettre une pépinière en bio par rapport à une pépinière en conventionnel ?

Il y en a plusieurs mais la principale qu'on voit en grande culture c'est la gestion de l'adventice. Sur des grosses pépinières, on va dire désherbage mécanique, ça modifie la densité de semis. Il est possible qu'il y ait des impasses et donc qu'on n'arrive jamais à se passer de herse étrille ou de la vineuse. Donc des fois sur certaines années on peut avoir des adventices qui se développent et cela va modifier le choix de sélection. On ne va pas nécessairement sélectionner sur les mêmes critères donc ça modifie de fait les types variétaux qu'on va sortir de notre pépinière.

Est ce que votre blé dur à Montpellier est vraiment en bio de A à Z, c'est à dire y compris la pépinière avec 0 herbicide ? Parce que si on y arrive ça peut être utile à tout le monde, ça pourrait être aussi une mission du service public parce que c'est quand même un travail qui serait pionnier et qui est assez risqué.

Qu'est ce qu'il est utile de faire en bio ?

Si on veut développer la bio il va falloir un certain pragmatisme au niveau économique et une certaine efficacité. Être pertinent là où on est attendu et il y a sans doute beaucoup de choses à faire par rapport aux enjeux climatiques et aux enjeux de réduction des pesticides, de la biodiversité, du système qu'on va mettre en place demain avec de l'agroforesterie, etc.

Quelle est la place de la bio au sein des NGT ?

Est ce qu'on veut totalement changer le système ou adapter le système ?